



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 mai 2018

extrait du procès-verbal

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 11 Présents : 09

Date de convocation : 18/05/2018

Présents :

JOUBERT LAURENCIN Monique	DRUESNES Sandrine	BORTOLOSO Erick
GIRAUD Alain	GALLOT Jean Michel	
COTE Monique	GANDY Catherine	
GUICHARD Laurent	LEBON Claire	

Absents excusés : **CORMY** Marc, **MATHY** Frédéric

Secrétaire de séance : Jean Michel **GALLOT**

1 - ATTRIBUTIONS SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Madame le Maire rappelle qu'une somme a été votée au budget 2018 et qu'il revient au conseil municipal de répartir ce montant entre certaines associations communales, intercommunales, ou d'intérêt public.

Le conseil municipal arrête la liste des organismes bénéficiaires et fixe pour chacun le montant de la subvention communale à attribuer.

2 - SIEA : modification des statuts

Le syndicat propose de modifier ses statuts afin de prendre en compte les remarques de la chambre régionale des comptes et de la préfecture.

Devant un manque d'information notamment sur le coût financier à la charge de la commune, le conseil municipal souhaiterait un complément d'information auprès du SIEA et décide de reporter le vote à une date ultérieure.

3 - LOCAL TECHNIQUE : résiliation lot 10

Mme le maire informe que le titulaire du lot 10 – Plomberie – sanitaires – chauffage nous a indiqué d'être dans l'impossibilité d'assurer les travaux en raison de raisons personnelles indépendantes de leur volonté.

En conséquence, le marché pour le lot 10 peut être résilié de plein droit pour force majeure.

Le conseil municipal décide de prononcer la résiliation du marché pour le lot 10 et d'engager une nouvelle procédure de consultation.

Pour info, le permis de construire est accordé, les travaux devraient commencer début juillet.

4 - DELEGATION SIGNATURE

Sur les conseils du service instructeur et pour éviter tout conflit d'intérêt, le conseil municipal doit désigner un conseil municipal pour se prononcer sur la décision d'un permis de construire.

Le conseil municipal désigne Catherine GANDY pour signer la décision prise à l'issue de l'instruction du PC n° 001 057 18 D 0004.

Elle souhaite néanmoins l'avis du conseil municipal avant toute décision.

5 - ACHAT MATERIEL

Un local a été construit derrière le hangar technique pour entreposer les tables et chaises par des élus et des bénévoles que Mme le Maire remercie.

Pour fermer ce local, il est proposé d'acheter un portail à Mr POLONI Eric.

Devant l'état des abords, Sébastien BESSARD se propose d'effectuer la fauche.
Laurent GUICHARD a demandé plusieurs devis pour l'achat d'une faucheuse. Il est décidé de commander chez AGRIPRO.

6 - SITE DES OIGNONS : CEN

Emmanuel AMOR demande au conseil la confirmation de déplacer l'entrée du site sous la ligne électrique.

Le conseil municipal décide à la majorité (3 abstentions, 6 pour) de modifier l'accès du site des Oignons sous la ligne électrique.

7 - DIVERS

STEP : le marché est signé avec les différents titulaires. .

Logement au-dessus de l'école : attribué à Mr JANNEQUIN et Mme LEDUC

Stationnement des camions : toujours existants sur la place Joseph Barbier. Monique COTE propose une rencontre.

Eaux pluviales : les travaux ont commencé ce jour par l'entreprise BOUVARD. Revoir le problème des regards : qui les posent ?

La communauté de communes a fait le nécessaire sur le déversoir d'orage de la zone d'activités.

Aménagement du cœur du village : plan d'ensemble proposé par l'Agence d'Ingénierie.

Le plus urgent est le trottoir route de l'Etang.

Critérium du Dauphiné : Stéphane SALLET (CS de Pont de Vaux) cherche des tracteurs avec benne pour faire barrage des routes pendant la course. Accord lui est donné.

Bibliothèque : informatisation prévue en septembre avec une formation sur 4 jours.

Spectacles à venir sur différentes communes.

Cimetière : voir pour l'achat d'une poubelle extérieure

Désherbant : Jean Michel GALLOT propose l'achat d'un désherbeur thermique. Demander devis.

Eclairage extérieur salle communale : mât en instance, devis à demander.

Affiché le

